



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 3099

Texte de la question

ASSASSINAT D'HERVÉ CORNARA

M. le président. La parole est à M. Philippe Cochet, pour le groupe Les Républicains.

M. Philippe Cochet. Monsieur le Premier ministre, il aimait sa famille, son entreprise, son quartier, sa ville et la France. Sa mère, sa femme, son fils, son frère et ses centaines d'amis ne le reverront plus. Il s'appelait Hervé Cornara et il a été décapité par un barbare nommé Yassin Salhi.

Cet odieux crime djihadiste a été mis en scène de manière macabre. Nous sommes pourtant au XXI^e siècle, dans la patrie des droits de l'homme. À la suite de ce geste immonde, alors qu'il essayait de faire sauter l'usine Air Products, l'auteur de ce crime a pu être maîtrisé par un pompier, auquel nous rendons tous hommage. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

La famille d'Hervé Cornara, les habitants de Fontaines-sur-Saône, les élus, tous ont fait preuve d'une grande dignité à l'occasion de la marche blanche de mardi dernier. Lors des obsèques, vendredi dernier, l'épouse d'Hervé a regardé en direction du ministre de l'intérieur en demandant aux dirigeants du peuple français : « Je vous en supplie, plus jamais ça ! ».

Cette dignité devant une telle horreur n'empêche pas la montée d'une colère sourde chez nos compatriotes. Ici, dans cet hémicycle, nous qui sommes la représentation nationale, chacun d'entre nous, quelles que soient ses considérations politiques, sent monter cette colère froide.

Face à cette colère, les remarques du type « pas d'amalgame » ou « ne brisons pas l'unité nationale » sont des messages que nos compatriotes n'entendent plus.

Parce que la République doit triompher de ces barbares et que l'assassinat d'Hervé Cornara doit permettre de respecter la supplique de son épouse, « Plus jamais ça ! », je vous demande, monsieur le Premier ministre, en dehors de toute polémique, quelles sont les actions concrètes mises en œuvre pour éradiquer ces ennemis de la République. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Manuel Valls, Premier ministre. Monsieur le député, je réponds évidemment à votre question qui est lourde, grave. Vous étiez aux côtés du ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve à l'occasion des obsèques de notre compatriote. J'ai déjà eu l'occasion ici même, comme Bernard Cazeneuve, de répondre aux questions de vos collègues après ce drame terrible qu'est l'assassinat de M. Cornara.

J'ai rappelé que nous avons, depuis le mois de janvier, mis en œuvre des moyens – dont nous pouvons toujours discuter, bien sûr – en termes de policiers, de gendarmes, de militaires – et apporté un soutien technique, financier et humain à nos services de renseignement après le vote de projets de loi relatifs à la lutte anti-terroriste, dont le premier tirait les leçons des drames de Montauban et de Toulouse. Nous venons de voter un texte sur le renseignement, qui est actuellement soumis à l'examen du Conseil constitutionnel. Je ne doute pas qu'il nous sera extrêmement utile pour lutter contre le terrorisme.

C'est cette mobilisation que nous devons mettre en œuvre. J'ai d'ailleurs reçu un courrier du président Jacob et du président Retailleau, que je rencontrerai très prochainement pour examiner avec eux un certain nombre de propositions.

Oui, nous le devons aux familles de toutes les victimes du terrorisme, en France, bien sûr, mais d'une manière plus générale en Europe et dans le monde. Nous le devons à nos compatriotes, qui sont inquiets depuis ce crime barbare.

Nous savons, et nous leur devons la vérité, que le risque zéro n'existe pas. Il n'y a pas de risque zéro puisque nous faisons face à un danger terroriste sans commune mesure avec ce que nous avons connu jusqu'à présent.

Nous avons reçu ces derniers jours des informations concernant le nombre de Français tués dans les rangs de Daech. Ce sont mille huit cents individus qui se trouvent en Syrie, en Irak, qui veulent s'y rendre ou en sont revenus. Des individus sont incarcérés, mis en examen, poursuivis par la justice. En France, comme en Europe et dans le monde – en témoigne ce qui s'est passé en Tunisie –, jamais nous n'avons fait face à une telle menace terroriste extérieure et intérieure. Laurent Fabius a répondu tout à l'heure à l'un de vos collègues sur le danger que représente Daech au Proche et au Moyen-Orient.

Cette mobilisation, nous devons la poursuivre. Nous le devons aux victimes, bien sûr, mais aussi parce que c'est l'intérêt de l'ensemble des Français.

Oui, nous avons besoin d'unité et de rassemblement, non avec ceux qui contestent la République, la laïcité et nos principes. Nous faisons face à de la haine, à une véritable radicalisation.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de Malek Boutih sur la jeunesse radicalisée. Le 13 janvier, je le rappelais ici, et je ne suis pas le seul, il faut regarder cela en face : nous avons à la fois le terrorisme et la radicalisation. Et cette radicalisation se développe dans un certain nombre de mosquées, dans les réseaux des frères musulmans et des salafistes, mais d'abord en prison et sur internet.

Face à ce danger, nous sommes entrés en guerre. Cela va prendre du temps car elle sera longue, mais je suis convaincu que la République gagnera. Je suis convaincu qu'au nom de nos valeurs, nous l'emporterons. Et pour cela, nous avons besoin de l'unité et du rassemblement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe de l'Union des démocrates et indépendants ainsi que sur quelques bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine et du groupe Les Républicains.)*

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3099

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juillet 2015](#)